Remorque pour Marque engins de sport PORTAFLOT	PF 250 *)	Fiche d'homologation n° CH 9157 14			
MOYENS D'IDENTIFICATION "PF 250 *)" sur plaquette du constructeur, à l'avant, sur le timon					
Numéro du chassis frappé <u>à l'avant, sur le timon et sur plaquette</u> Signe d'identification du moteur frappé Constructeur Remorques PORTAFLOT, Theillay (F) Importateur Roger LAMBELET, Vers-chez-les-Blanc					
CHASSIS Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Entraînement Direction Assistance		MOTEUR Genre Temps Carbur.			
Frein de service Ralentisseur		TypeNombre cyl AlésageCourse			
Transmission Nombre vit. Cylindr. cm3 CV-Impôt Blocage differ. Crochet rem. 050 Vitesse max. km/h CV-puiss. () à Refroidissement					
CARROSSERIE Forme Remorque pour le transport de bateaux Toit o	Bruit dB () àt/m Amortissement bruit				
Nombre de places : Total; AV; milieu; DIMENSIONS	POIDS A vide Charge utile Total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. ess	4.00 - 8 4 PR			

EQUIPEMENT	Equipement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PERM	IIS DE CIRCULATION		
Feux de routeAvertisseur optique		Genre Remorque pr. engins de sport			
Feux de croisementFeux de position		Marque & type PORTAFLOT PF 250 *)			
Feux de gabarit 2/ séparés Feux de brouillard		Chassis no (selon véhicule)			
Avertisseur Niv. sonore (Homologation n ^o CH <u>9157 14</u>			
	Lave-glace	Forme de la carr. Remorq	ue pr. transport		
Feux arrières <u>2/ séparés</u> Catadioptres <u>AV = 2 Ø 50</u>		de bat	eaux		
Feux stop2/	séparés AR = 2 🛆	Places ass. : Total	(avant)		
Eclair. plaque contr. 2/ au centre Plaque forme haute/oblongue		Poids à vide * Carburant			
Rétroviseur	Indic. vitesse	Charge utile	CVlindrée cm3		
Indic. direction clign. 2		Poids total			
AV	laterARrouge		l'ensemble		
	Lampes de travail				
Feux complémentaires	B ;				
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé: 690080					
w\			<u>garantie</u>		
*) Modèles : PF 250 V =		= 1470 13	0 415		
PF 250 VCAR = avec chariot pr. mise à l'eau = 1585 165 415					
**) L'essieu peut être déplacé vers l'avant ou vers l'arrière.					
Modifiés par l'importateur:					
- Les feux arrières doivent être montés à minimum 40 cm du sol Les catadioptres arrières doivent être fixés à demeure Des pneus 4.00-8 4 PR sont montés.					
A noter sur page 4, permis de circulation : /arpimé					
- Lorsque le vhc. circule à vide, le chariot de mise à l'eau doit être solidement/					
Lors de l'immatriculation, la remorque doit être présentée avec le bateau Lieu et date de l'expertise et ses accessoires. La commission d'expertise Lausanne, 7.5.69					

Remorque pour Marque Type Fiche d'homologation n° engins de sport PORTAFLOT PF 250 CH 9157 14

CARTE COMPLEMENTAIRE I.

Complément du 1.12.1970 - Gw

A partir du 22 octobre 1970 :

Nouvel importateur : Claude LAMBELET, Articles nautiques et de sport,

Saint Honoré 3, 2000-NEUCHATEL.